

**CINGAL - SUISSE NORMANDE**

**SAMEDI 21 &  
DIMANCHE 22  
SEPTEMBRE 2024**

**ARBRES & Cie**  
Le festival des arbres et de la nature



**DOSSIER D'INSCRIPTION**

Informations : [www.arbresetcie.com](http://www.arbresetcie.com)  



Madame, Monsieur,

Rendez-vous les 21 & 22 septembre 2024, au Château d'Outrelaize à Gouvix pour

## Arbres et Cie,

Le festival Nature,

Nous vous proposons de participer à un week-end festif et naturellement riche en rencontres où se mêleront foire aux végétaux, village arts et saveurs, pôle environnement, animations et spectacles ainsi que des temps d'échanges avec les acteurs éco-responsables et de la biodiversité.

Vous aussi, venez exposer lors de cet événement ! Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-après les modalités d'inscription et vous invitons à nous retourner votre bulletin accompagné de votre règlement au plus tard pour le **2 septembre 2024**. (nombre de places limité)

Vous trouverez joint à ce courrier, le dossier de présentation de l'évènement.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous restons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Pour l'Organisation de l'évènement « Arbres et Cie »,

Laëtitia Dechaseaux



## Conditions générales de participation :

### I - CONDITIONS REQUISES POUR PARTICIPER COMME EXPOSANT

Nous sollicitons des produits et créations autour de la thématique nature, environnement, jardin, terroir, décoration. Nous n'acceptons pas :

- les marchands de merguez, de frites, de churros, de barbes à papa ...
- les commerçants de type fêtes foraines
- les marchands de confettis et de ballons

### II – CANDIDATURES

- L'exposant fait acte de candidature en donnant tous les renseignements permettant de comprendre la nature de son activité. Il peut y adjoindre des photographies, son dossier de presse.

- Avoir déjà participé à des marchés ne constitue pas un critère de sélection. L'organisateur souhaite offrir au public une grande diversité et un renouvellement constant du Village arts et saveurs de l'évènement « Arbres et Cie ».

- Après examen par l'organisateur, il est le seul habilité à retenir ou à ne pas retenir les candidatures.

- Les articles présentés dans le « Village des arts et de la saveur » doivent avoir un lien avec la thématique nature (ex : de la céramique avec des décors de fleurs, d'oiseaux ... des bonbons à base de plantes ...)

### III – TARIFS

Le tarif de l'emplacement « Village des arts et saveurs » (terroir et artisanat) pour les deux jours a été fixé à :

- Emplacement à 45,00 € (emplacement partagé sous tonnelle 3x3m)
- Emplacement à 90,00 € (emplacement seul sous tonnelle 3x3m)
- Emplacement partenaire à 75,00€ ( Réservé aux partenaires de Suisse Normande Tourisme, emplacement seul sous tonnelle 3x3m)
- Possibilité de branchement électrique gratuit sur demande avant le 2 Septembre 2024.

L'inscription deviendra définitive dès réception du paiement. Ce tarif ne comprend pas les accessoires ni les décorations.

L'artisan ne pourra prétendre à aucun remboursement si son absence n'est pas justifiée (sauf cas de force majeure) ou intervient moins d'un mois avant « Arbres et Cie ».

#### **IV - CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT**

Afin d'éviter tout malentendu, les inscriptions devront être accompagnées des conditions générales de participation dûment signées pour servir ce que de droit.

Les conditions générales de participation devront être accompagnées du règlement par chèque de la somme demandée ainsi que d'une attestation d'assurance en cours de validité.

#### **V - ACCUEIL ET HORAIRES**

Le Village « Arbres et Cie » sera ouvert de 10h à 19h00 le samedi et de 10h à 18h00 le dimanche. Toute circulation est interdite à l'intérieur du site pendant toute la durée de l'évènement. L'installation du stand devra se faire le vendredi 20 septembre entre 16h et 18h ou le samedi 21 septembre entre 7h et 9h, (prévoir une brouette pour le transport). La fermeture du stand ne se fera qu'à partir de 19h le samedi et 18h00 le dimanche.

- Aucune autorisation d'installation ne sera accordée le jour de l'ouverture du Village des arts et saveurs.
- Les exposants seront accueillis sur le site : **Château d'Outrelaize 14680 Gouvix.**
- L'emplacement est déterminé par l'organisateur et communiqué à l'exposant à son arrivée. Le nombre d'emplacements est limité et est déterminé par l'organisateur. L'exposant ne peut donc pas en choisir un autre.
- Pour information, le site sera gardé dès le vendredi soir ; votre matériel restant sous votre responsabilité.

#### **VI - PRESENTATION DES ETALAGES**

L'exposant a toute liberté de réalisation de son étalage, à condition de respecter la thématique de l'évènement. Celui-ci devra être recouvert de tissus ou de matériaux naturels de façon à cacher toutes les structures métalliques ou plastiques. Il convient aussi d'exclure les enseignes publicitaires. L'organisateur se réserve le droit de les faire retirer pour non-respect du présent article.

- L'étiquetage doit être discret et non fluorescent.
  - Possibilité d'accès à un branchement électrique mono dans le « Village des arts et des saveurs ».
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une installation de fortune et non conforme à la réglementation en vigueur. Toute demande électrique devra impérativement être faite avant le 2 septembre 2024, passé cette date l'organisateur ne pourra prendre en compte votre demande. **Merci de nous préciser le matériel utilisé et la puissance nécessaire.** Prévoir impérativement une rallonge.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser certains produits ou décorations qui risqueraient de dénaturer le « Village des arts et des saveurs ».
  - Nous vous rappelons que vous devrez vous munir de vos tables et chaises ainsi que de votre propre nappage et décorations.

#### **VII - ASSURANCE ET GARANTIES**

Les marchandises et le matériel exposés ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisateur.

L'exposant est seul responsable de sa marchandise et de son matériel.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol.

Une attestation d'assurance sera à fournir pour toute inscription.

#### **VIII - RESPECT DES CONDITIONS**

L'organisateur est seul habilité à donner l'autorisation d'installation. Il sera chargé de faire respecter les articles de ces conditions générales de participation et à faire évacuer tout stand non-conforme ou qui ne correspond pas au descriptif donné dans les conditions générales de participation.

Avant et pendant « Arbres et Cie », Suisse Normande Tourisme sera disponible pour répondre à vos diverses questions d'organisation.

## BULLETIN D'INSCRIPTION\*

### Village Arts et saveurs « Arbres et Cie »

A retourner avant le 2 Septembre 2024

NOM DU REPRESENTANT : .....

ETABLISSEMENT : ..... Activité proposée : .....

Adresse complète : .....

CP et Ville :  .....

Téléphone portable : ..... Mail:.....@.....

Site web : .....

**Souhaite réserver (sous réserve de disponibilités) :**

- **Emplacement à 45,00 € (emplacement partagé sous tonnelle 3x3m)**
- **Emplacement à 90,00 € (emplacement seul sous tonnelle 3x3m)**
- **Emplacement à 75,00 € (réservé aux partenaires de Suisse Normande Tourisme, emplacement seul sous tonnelle 3x3m)**

Pour toute autre demande, nous contacter.

**IMPERATIF** : merci de prévoir tables, chaises, nappage et décorations.

**Electricité sur demande uniquement**:

*Préciser le matériel et la puissance concernée (retour impératif avant le 4 septembre) :*

.....

*Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation et m'engage à respecter rigoureusement les conditions de participation mentionnées.*

**Signature obligatoire :**

**Bon pour accord le** ...../...../.....

**\*Votre inscription ne sera définitive qu'à réception de ce bulletin dûment rempli accompagné de vos :**

Règlement complet par chèque à l'ordre de l'OTSN et attestation d'assurance en cours de validité.

**Adresse :**

Suisse Normande Tourisme

Arbres et Cie

2 Place Saint Sauveur

14220 Thury Harcourt Le Hom